

Séance du Conseil Municipal du 08 décembre 2025 - 18 h 00 - convocation du conseil municipalDÉLIBÉRATION N° 25-075**MOTION POUR L'INSCRIPTION DANS LA CONSTITUTION DES ARTICLES 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ÈME</sup> DE LA LOI DU 9 DECEMBRE 1905 CONCERNANT LA SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT**

Considérant que l'année 2025 marque le 120<sup>ème</sup> anniversaire de la loi du 09 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, loi fondamentale de la République française ;

Considérant que cette loi garantit à la fois la liberté de conscience et la neutralité de l'Etat à l'égard des cultes, principes essentiels du vivre ensemble républicain ;

Considérant que ces deux premiers articles constituent le cœur de la laïcité française, un des piliers de notre République ;

*Article 1<sup>er</sup> : la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.*

*Article 2 – la République ne reconnaît, ne finance, ni ne subventionne aucun culte.*

Considérant qu'en dépit de leur portée universelle, ces principes n'ont pas encore été formellement inscrits dans la Constitution, alors même qu'ils complètent les fondements de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ;

Considérant qu'il apparaît essentiel, à l'heure où la cohésion républicaine repose plus que jamais sur le respect mutuel et la neutralité de l'Etat, de renforcer la place de la laïcité dans notre pacte constitutionnel ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **AFFIRME** son attachement indéfectible aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité et au principe de laïcité que consacre la loi du 09 décembre 1905 ;

- **EXPRIME** le vœu que les articles 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de la loi du 09 décembre 1905 soient inscrits dans la constitution française ;

- **DECIDE** de transmettre la présente motion à Madame la Présidente de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

.....  
Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL  
 MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHELLE - ROUX  
 Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : *N<sup>o</sup> JULIEN-RAOULT à N<sup>o</sup> CHAUSSIGNANT*

Absent(s) : *N<sup>o</sup> GAGNOT - N<sup>o</sup> MONTCHAUD - N<sup>o</sup> ROUX*

Secrétaire de Séance : *N<sup>o</sup> CHAUSSIGNANT*

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : <i>11</i>
Nombre de suffrages exprimés : <i>12</i>
Votes POUR : <i>12</i>
Votes CONTRE : <i>0</i>
Abstentions : <i>0</i>

Le Maire,

Éric CUER




Le secrétaire de séance,

